

Demande certification « Intermédiaire en formation »

Conformément à l'article 27a des normes minimales, les entreprises doivent faire certifier par l'AFA leur formation et leurs contrôles professionnels internes dans le but de « contacts clients intermédiaires en formation » dans le profil « non-vie ».

Veuillez le formulaire et le soumettre avec les pièces jointes par e-mail à vermittler@vbv-afa.ch. La demande sera examinée dans un délai de 3 à 4 semaines.

Employeur	
Adresse	

Coordonnées pour les demandes		
Prénom, nom	e-mail	Téléphone

Demande de	<input type="checkbox"/> Première certification <input type="checkbox"/> Recertification, date première certification
-------------------	--

Concept de formation contient: (déterminant pour la certification)	<ul style="list-style-type: none"> - les différentes phases de la formation - les unités de formation et leur contenu pédagogique - les domaines d'application dans le secteur
--	---

Concept de examen contient: (déterminant pour la certification)	<ul style="list-style-type: none"> - les contrôles techniques et leur contenu - Informations sur la forme et la durée de chaque contrôle technique - Informations sur la saisie et le classement systématiques des résultats d'audit
---	---

Pièces jointes requises:	<ul style="list-style-type: none"> - Concept de formation - Concept d'examen - Examens types par chèque professionnel
---------------------------------	--

Par cette demande, le demandeur confirme : <ul style="list-style-type: none"> - de satisfaire aux exigences imposées aux employeurs par l'article 251 normes minimales; - de mettre en œuvre les mesures définies à l'article 26 normes minimales et de les garantir en cours d'exploitation.

Lieu, date	Signature du demandeur
-------------------	-------------------------------